

DECISION DU PRESIDENT N°DP2025-04

Objet : Attribution du marché PA 2025/01 « Travaux de démolition / réhabilitation de bâtiment sur site ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Président le pouvoir de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite :

- des seuils de procédures formalisées pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles,
- de 500 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'avis de publicité envoyé le 24 mars 2025 pour publication sur le site achatpublic.com et au BOAMP concernant le marché en procédure adaptée n° PA 2025/01 « Travaux de démolition / réhabilitation de bâtiments sur site »,

Vu l'avis rectificatif envoyé le 08 avril 2025 pour publication sur le site achatpublic.com et au BOAMP concernant la prolongation de la consultation,

Vu le permis de démolir N° PD 050 105 25 0001 du 02 mai 2025, délivré par le Maire de la ville de Cavigny,

Vu le registre des dépôts clôturant la réception des offres en date du 05 mai 2025,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 26 mai 2025, pour chacun des lots mentionnés ci-dessous,

Le Président décide d'attribuer :

- Le lot N°1 « Démolition, dépose, gros œuvre », à la **SAS LTP LOISEL** pour un montant de **233 904.00 € HT** soit **280 684.80 € TTC** (tranche ferme),
- Le lot N°2 « Charpente métallique » à la **SAS SERRU** pour un montant de **62 264.00 € HT** soit **74 716.80 € TTC** (tranche ferme),
- Le lot N°3 « Reprise sur étanchéité et bardage métallique » à la **SAS SEB FOUCAULT** pour un montant de **58 153.74 € HT** soit **69 784.49 € TTC** (tranche ferme).

Fait à Cavigny, le 26 Mai 2025

Le Président,
Laurent PIEN



Publié le : **30 MAI 2025**